

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 4 MAI 2010 À 20H00 DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE
«LE BIVOUAC »**

- Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire
- Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district #1
Jim O'Brien, conseiller, district #2
Michael Tuppert, conseiller, district #3
Hélène Thibault, conseillère, district #4
Jean Perron, conseiller, district #5
- Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
 Madame Céline Gilbert, secrétaire
- Est absente : Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2 PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2010

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 avril 2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 avril 2010

5.3 Autorisation de paiement du décompte n° 5 – Projet de normalisation de l'approvisionnement en eau potable, Phase 5 (raccordement du DRAP + réparation de la conduite endommagée) / Gilles Rochette et Fils inc.

5.4 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels dans le dossier de demande de révision d'évaluation du DRAP au Tribunal administratif du Québec / M.R.C. de la Jacques-Cartier

5.5 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / Heenan Blaikie Aubut

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du P.I.I.A.

6.2 Dérogation mineure au 3, 2^e Rue, lot 901-509

6.3 Adoption du Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2003-12-8075 et ses modifications

6.4 Adoption du Règlement numéro 10230-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-06-9450 relatif aux branchements à l'égout, à l'aqueduc et à la canalisation des fossés afin de modifier les règles pour les travaux à l'intérieur de l'emprise publique et régissant l'aménagement des ponceaux et des allées d'accès

6.5 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis dans la zone 31-C

- 6.6 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt maximal de 6 200 000 \$ pour la protection des puits, secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau
- 6.7 Octroi de contrat / Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial, sentier piétonnier Beaumont / Entreprises Paradis Paysagistes inc
- 6.8 Octroi de mandat professionnel de laboratoire / Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial, sentier piétonnier Beaumont / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée
- 6.9 Octroi de Contrat – C.B.J.C. / Analyse de la qualité de l'eau du lac Saint-Joseph
- 6.10 Octroi de mandat professionnel d'analyse et laboratoire – Sécurisation du poste Gauvin – Laboratoire d'expertise de Québec Ltée
- 6.11 Octroi de contrat pour services professionnels / Patrouilleurs municipaux en soirée – Gardium
- 6.12 Octroi de contrat pour services professionnels / Patrouilleurs-plage – Gardium
- 6.13 Octroi de contrat pour services professionnels / Agents de sécurité à l'accueil de la plage municipale – Gardium
- 6.14 Octroi de contrat pour la surveillance de la plage / Services de sauveteurs qn inc.
- 6.15 Octroi de contrat pour la création d'un nouveau site Internet / Paris Communication
- 6.16 Embauche de journaliers aux travaux publics
- 6.17 Paiement de la quote-part / Transport adapté 2010
- 6.18 Adhésion au Programme Climat municipalités en coordination avec la M.R.C. de la Jacques-Cartier
- 6.19 Acquisition de terrain, partie du lot 690-5 – Disposition d'immeuble excédentaire / Ministère des Transports
- 6.20 Entente relative à la réparation des regards dans les rues du Domaine de la Rivière-aux-Pins
- 6.21 Contestation de la taxe de secteur, 3, rue de la Tourelle
- 6.22 Contestation de la localisation, dans le secteur de la rue de la Tourelle, pour le 45, rue des Voiliers (lot 465-138)
- 6.23 Réduction de 10 % de la prime d'assurance de la MMQ suite à l'attestation, par le ministre, du schéma de couverture de risques de la M.R.C.
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 8.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2010
- 9. VARIA**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. ORDRE DU JOUR

99-05-2010

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 6.24 Demande de subvention dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (P.I.Q.M.) – Travaux de réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau et de la protection des puits
- 6.25 Mandat professionnel / Égout sanitaire gravitaire, secteur Le Plateau
- 6.26 Octroi de contrat / Électricité au terrain de balle, rue des Étangs

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

100-05-2010

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 6 avril 2010

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril tel que déposé.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 20h03, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal adopté lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

4. CORRESPONDANCE

Aucune d'intérêt général.

5. COMPTES À PAYER ET ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

5.1 Dépôt des états des revenus et dépenses au 30 avril 2010

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2010 et les invite à le consulter.

101-05-2010

5.2 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires au 30 avril 2010

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 avril 2010 totalisant 363 682,85 \$ et comprenant les paiements de remboursement du service de la dette pour 18 298,76 \$ et 30 641,87 \$ en rémunération ainsi que la liste des engagements ENB 1000236 à ENB 1000304.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2010 totalisant une somme de 363 682,85 \$ et la liste des engagements ENB 1000236 à ENB 1000304, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

102-05-2010

5.3 Autorisation de paiement du décompte n° 5 – Projet de normalisation de l’approvisionnement en eau potable, Phase 5 (raccordement du DRAP + réparation de la conduite endommagée) / Gilles Rochette et Fils inc.

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte n° 5 de la firme Roche Ltée dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'eau potable, Phase 5, et datée du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer une somme 65 872,99 \$ plus taxes à *Gilles Rochette et fils inc.*;

Que cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt numéros 10010-2009 et 2008-01-9800.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

103-05-2010

5.4 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels dans le dossier de demande de révision d'évaluation du DRAP au Tribunal administratif du Québec / M.R.C. de la Jacques-Cartier

ATTENDU la facture reçue de la M.R.C. de la Jacques-Cartier suite au traitement de la plainte du Domaine de la Rivière-aux-Pins relativement à une demande de révision d'évaluation du rôle triennal 2008-2009-2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la facture #41025-2282 pour un montant de 26 754,28 \$ plus la taxe de vente du Québec ;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opérations 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

104-05-2010

5.5 Autorisation de paiement - Honoraires professionnels – Requête au Tribunal administratif du Québec (TAQ) pour l'évaluation du DRAP / Heenan Blaikie Aubut

ATTENDU la facture reçue de la firme Heenan Blaikie Aubut datée du 6 avril 2010 pour services professionnels relativement à une requête au Tribunal administratif du Québec pour le traitement de la plainte du Domaine de la Rivière-aux-Pins relativement à une demande de révision d'évaluation du rôle triennal 2008-2009-2010 ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron

APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la facture #635801 au montant de
6 353,40 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opérations 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES COURANTES

105-05-2010

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du P.I.I.A.

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 29 avril 2010 du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du P.I.I.A. recommandées par le C.C.U. et figurant à ce même tableau ;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme ;

QUE cette acceptation ne porte que sur le P.I.I.A. et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

106-05-2010

6.2 Dérogation mineure au 3, 2^e Rue, lot 901-509

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme le 3, 2^e Rue, et désigné sous le lot numéro 901-509, laquelle vise à régulariser la marge de recul latérale du balcon de 0,8 mètre alors que la norme réglementaire est de 3,0 mètres;

CONSIDÉRANT que lors de la demande de permis pour construire la maison avec le balcon, la limite était de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé, le 25 mars 2010, la présente demande de dérogation et recommande au conseil municipal de l'accepter;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 901-509.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

107-05-2010

6.3 Adoption du Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2003-12-8075 et ses modifications

ATTENDU les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) ;

CONSIDÉRANT que la ville de Fossambault-sur-le-Lac peut, par règlement, fixer la rémunération des membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le Règlement numéro 2003-12-8075 concernant le traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2000-02-7025 et ses modifications ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de définir le taux d'indexation annuel de la rémunération de base et l'allocation de dépenses du maire et des conseillers afin de faciliter la préparation du budget annuel de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de prévoir une compensation pour la perte de revenus subie dans l'exercice des fonctions de membre du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 2 février 2010;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu présentation du projet de règlement à la séance du conseil tenue le 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été promulgué dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Perron
APPUYÉ PAR le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le Règlement numéro 10180-2010 décrétant le traitement des élus municipaux, la base de l'indexation du Règlement sur la rémunération et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 2003-12-8075 et ses modifications, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

108-05-2010

6.4 Adoption du Règlement numéro 10230-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-06-9450 relatif aux branchements à l'égout, à l'aqueduc et à la canalisation des fossés afin de modifier les règles pour les travaux à l'intérieur de l'emprise publique et régissant l'aménagement des ponceaux et des allées d'accès

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 19 et suivants portant sur l'Environnement et par les articles 66 et suivants portant sur la Voirie de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)

peut élaborer des règlements relatifs aux branchements à l'aqueduc et l'égout et à la canalisation des fossés ;

ATTENDU QUE selon les articles 66 et 67 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, et qu'elle peut adopter des règlements pour régir tout usage d'une voie publique non visé par les pouvoirs réglementaires que lui confère le Code de la sécurité routière.

ATTENDU QUE selon l'article 68 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique ;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut revoir les méthodes de construction des ponceaux et des allées d'accès aux stationnements ;

ATTENDU QU'il appartient aux propriétaires de lots contigus aux chemins municipaux de faire et de maintenir les ouvrages nécessaires pour entrer et sortir de leurs propriétés ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10230-2010 modifiant le Règlement numéro 2007-06-9450 relatif aux branchements à l'égout, à l'aqueduc et à la canalisation des fossés afin de modifier les règles pour les travaux à l'intérieur de l'emprise publique et régissant l'aménagement des ponceaux et des allées d'accès, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis dans la zone 31-C

Le conseiller Michael Tuppert donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les usages permis dans la zone 31-C, soit pour interdire l'usage de bars et discothèques.

6.6 Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt maximal de 6 200 000 \$ pour la protection des puits, secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion à l'effet qu'il déposera, pour adoption à une séance ultérieure, un règlement décrétant un emprunt maximal de 6 200 000 \$ pour la protection des puits, secteur des rues Coote et des Mélèzes, ainsi que pour la réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau.

Cet avis de motion remplace et annule les avis de motion mentionnés aux points 3.2 et 3.3 de la séance spéciale du 16 février 2010.

109-05-2010

6.7 Octroi de contrat / Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial, sentier piétonnier Beaumont / Entreprises Paradis Paysagistes inc

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ datées du 15 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à la firme *Entreprises Paradis Paysagistes inc.* au montant de 255 924,35 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2008-01-9800.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

110-05-2010

6.8 Octroi de mandat professionnel de laboratoire / Bouclage d'aqueduc et pose d'une conduite d'égout pluvial, sentier piétonnier Beaumont / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme Laboratoires d'expertises de Québec Ltée datée du 18 avril 2010;

ATTENDU les recommandations de la firme CIMA+ datées du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

De mandater la firme *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée* pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif pour un montant de 9 000 \$ plus taxes;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 2008-01-9800.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

111-05-2010

6.9 Octroi de Contrat – / Analyse de la qualité de l'eau du lac Saint-Joseph / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.)

ATTENDU qu'il y a lieu d'inscrire le lac St-Joseph au réseau de surveillance volontaire des lacs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater la *Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier* afin de réaliser le suivi de l'état de santé du lac Saint-Joseph pour l'année 2010, pour un montant maximal de 480,00 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

112-05-2010

6.10 Octroi de mandat professionnel d'analyse et laboratoire – Sécurisation du poste Gauvin / Laboratoire d'expertise de Québec Ltée

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme CIMA+ pour des analyses et contrôles de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de sécurisation du poste Gauvin;

CONSIDÉRANT la proposition de la compagnie Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour la réalisation des travaux de contrôle qualitatif dans le cadre du projet mentionné;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à mandater la compagnie *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée* pour un montant de 4750 \$ plus taxes pour la réalisation des activités de contrôle qualitatif des sols et matériaux.

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

113-05-2010

6.11 Octroi de contrat pour services professionnels / Patrouilleurs municipaux en soirée / Gardium

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer le maintien de l'ordre en soirée sur son territoire pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Gardium datée du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

De mandater la compagnie *Gardium* pour les services de patrouilleurs municipaux en soirée pour un montant de 20 084 \$ plus taxes;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

114-05-2010

6.12 Octroi de contrat pour services professionnels / Patrouilleurs-plage / Gardium

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer le maintien de l'ordre sur son territoire pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Gardium datée du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

De mandater la compagnie *Gardium* pour les services de patrouilleurs-plage pour un montant de 18 898 \$ plus taxes;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

115-05-2010

6.13 Octroi de contrat pour services professionnels / Agents de sécurité à l'accueil de la plage municipale / Gardium

CONSIDÉRANT que la municipalité doit assurer le contrôle des accès de la plage municipale pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Gardium datée du 1^{er} mars 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

De mandater la compagnie *Gardium* pour les services d'agents de sécurité à l'accueil de la plage municipale pour un montant de 19 800 \$ plus taxes;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents pertinents;

QUE cette dépense soit financée à même les postes budgétaires appropriés du budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

116-05-2010

6.14 Octroi de contrat pour la surveillance de la plage / Services de sauveteurs qn inc.

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer d'une surveillance sur la plage municipale pour la saison estivale 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement de sauveteurs-plage;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie Service de sauveteurs qn inc. datée du 23 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

De mandater la compagnie *Service de sauveteurs qn inc.* pour les services de surveillants-sauveteurs, option plage, et d'assistants sauveteurs-plage pour un montant de 23 569,98 \$ plus taxes;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents pertinents;

Les sommes nécessaires devant être prises à même le budget d'opération annuel 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

117-05-2010

6.15 Octroi de contrat pour la création d'un nouveau site Internet / Paris Communication

ATTENDU QUE des appels d'offres sur invitation ont été faits pour la création d'un nouveau site Internet;

ATTENDU la grille d'évaluation des soumissions présentée par le directeur général et la responsable communautaire;

ATTENDU les recommandations du directeur général et de la responsable communautaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

De mandater la firme *Paris Communication* pour la conception et la création d'un nouveau site Internet et ce, conformément au devis d'appel d'offres et bordereau de soumission pour un montant de 7 805,00 \$ plus taxes;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document pertinent à cet effet ;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opérations 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

118-05-2010

6.16 Embauche de journaliers aux travaux publics

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du contremaître aux travaux publics datées du 16 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

D'engager, sur appel et selon les besoins du contremaître aux travaux publics, les personnes suivantes à titre de journaliers aux travaux publics, selon le tableau suivant :

POSTE 1	Journalier Jocelyn Bédard	12 semaines 480 heures à 14,86 \$	7 132,80 \$
POSTE 2	Journalier Michel Mongrain	12 semaines 480 heures à 14,86 \$	7 132,80 \$
POSTES 3 & 4	Plage Sébastien Gagnon Philippe Carreau	615 heures à 12,00 \$	7 380,00 \$
TOTAL			21 645,60 \$

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

119-05-2010

6.17 Paiement de la quote-part / Transport adapté 2010

ATTENDU QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire assurer aux personnes à mobilité réduite de son territoire un service de transport adapté à leurs besoins;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU :

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac défraie sa quote-part au service de Transport adapté et qu'à cette fin, un budget de 1 689 \$ soit réservé;

Que cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120-05-2010

6.18 Adhésion au Programme Climat municipalités en coordination avec la M.R.C. de la Jacques-Cartier

ATTENDU que la ville de Fossambault-sur-le-Lac désire participer à un projet régional conjointement avec d'autres municipalités de la M.R.C. de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que la coordination régionale du projet serait effectuée par la M.R.C. de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que 90 % du projet régional sera remboursé par le gouvernement provincial;

ATTENDU qu'à la fin du projet, la ville de Fossambault-sur-le-Lac obtiendra son inventaire des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action spécifique d'interventions.

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU :

D'adhérer au Programme Climat Municipalité de la M.R.C. de la Jacques-Cartier;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la M.R.C. de la Jacques-Cartier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

121-05-2010

**6.19 Acquisition de terrain, partie du lot 690-5 – Disposition d'immeuble excédentaire /
Ministère des Transports**

ATTENDU que la ville de Fossambault-sur-le-Lac a fait la demande au ministère des Transports du Québec de la cession du lot 690-5 situé sur son territoire ainsi que de l'emprise des rues municipales des lots 690-P (route de Fossambault, rue Kilkenny et l'ancienne emprise du chemin montré à l'originare);

ATTENDU la correspondance du ministère des Transports datée du 31 mars 2010 acceptant la disposition de cet immeuble;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU :

De procéder à l'acquisition d'une partie du lot 690-5 du cadastre de la paroisse de Sainte-Catherine, pour une somme de 500 \$ plus taxes;

Que monsieur Mario Boilard, notaire, soit mandaté pour préparer le contrat notarié à cette fin;

QUE le directeur général soit autorisé à transmettre au ministère des Transports et à la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier tous les documents requis pour cette transaction;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents pertinents;

Que cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

122-05-2010

**6.20 Entente relative à la réparation des regards dans les rues du Domaine de la
Rivière-aux-Pins**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la réparation de regards dans les rues du Domaine de la Rivière-aux-Pins;

ATTENDU que les parties se sont entendues sur un protocole d'entente, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente relative à la réparation des regards dans les rues du Domaine de la Rivière-aux-Pins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

123-05-2010

6.21 Contestation de la taxe de secteur, 3, rue de la Tourelle

ATTENDU la correspondance de monsieur Éric Boutet datée du 10 mars 2010 relativement à son terrain du 3, rue de la Tourelle;

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer le terrain de monsieur Boutet comme un terrain d'angle et de modifier, en conséquence, sa taxe de secteur;

ATTENDU les recommandations de l'inspecteur en bâtiments et environnement datées du 19 mars 2010;

ATTENDU les correspondances de Me Joseph-André Roy de la firme Heenan Blaikie Aubut datées des 19 et 22 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

DE rembourser les comptes de taxes 2009 et 2010 de monsieur Éric Boutet pour un montant total de 1 629,38 \$, incluant les intérêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

124-05-2010

6.22 Contestation de la localisation, dans le secteur de la rue de la Tourelle, pour le 45, rue des Voiliers (lot 465-138)

ATTENDU la correspondance de mesdames Claudette Letellier et Michèle Larocque datée du 19 mars 2010 relativement à l'unité d'évaluation située au 45, rue des Voiliers;

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer que le lot 465-138 ne fait pas partie de la rue de la Tourelle, sujette à une taxe de secteur;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la taxe de secteur pour cette unité d'évaluation;

ATTENDU les correspondances de Me Joseph-André Roy de la firme Heenan Blaikie Aubut datées des 19 et 22 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU :

DE rembourser les comptes de taxes 2009 et 2010 de madame Claudette Letellier pour un montant total de 2 772,28 \$, incluant les intérêts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

125-05-2010

6.23 Réduction de 10 % de la prime d'assurance de la MMQ suite à l'attestation, par le ministre, du schéma de couverture de risques de la M.R.C.

ATTENDU que par sa résolution 256-09-2009, le conseil municipal a adopté le plan de mise en œuvre pour la municipalité en prévision de l'attestation du schéma de couverture de risques de la M.R.C. de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a attesté le schéma de couverture de risques de la M.R.C. de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à mettre en œuvre le schéma de couverture de risques pour les cinq prochaines années;

D'autoriser le directeur général à transmettre copie de cette résolution à PMT Roy, Assurances et services financiers, afin d'obtenir une réduction de la prime d'assurance équivalente à 10 % pour les bâtiments et leur contenu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

126-05-2010

6.24 Demande de subvention dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM) – Travaux de réfection des infrastructures du réseau d'égout sanitaire du secteur Le Plateau et de la protection des puits

ATTENDU que dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'égout sanitaire et de la protection des puits, des investissements importants devront être engagés;

ATTENDU l'évaluation des coûts globaux du projet préparée par CIMA+ et datée du 4 mai 2010;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM) afin d'aider au financement de ces immobilisations;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE mandater la firme CIMA+ afin de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Québec-Municipalités »;

QUE la municipalité procède à deux appels d'offres concernant d'une part, des travaux d'égout sanitaire sous-vide et d'autre part, des travaux d'égout sanitaire gravitaire;

QUE le choix du procédé final sera effectué selon les résultats ainsi obtenus;

QUE la ville de Fossambault-sur-le-Lac s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

127-05-2010

6.25 Mandat professionnel / Égout sanitaire gravitaire, secteur Le Plateau

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) désire que la municipalité procède à des appels d'offres pour un réseau d'égout sanitaire gravitaire dans le secteur Le Plateau et à des fins de comparaison avec un réseau sanitaire sous-vide;

ATTENDU que la firme CIMA+ a déjà été mandatée pour réaliser le dossier du réseau d'égout sanitaire sous-vide;

ATTENDU que les honoraires professionnels concernant ce nouvel appel d'offres sont admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités » (PIQM);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De mandater la firme CIMA+ afin de préparer les plans, devis et appel d'offres dans le cadre de la réalisation possible d'un réseau d'égout gravitaire dans le secteur Le Plateau;

QUE les honoraires professionnels sont inclus dans les coûts totaux du dossier du réseau sanitaire sous-vide présenté dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et datés du 4 mai 2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

128-05-2010

6.26 Octroi de contrat / Électricité au terrain de balle, rue des Étangs

ATTENDU les travaux d'électricité à réaliser au terrain de balle sur la rue des Étangs;

ATTENDU les soumissions reçues des entrepreneurs électriciens G.L. inc. au montant de 7 659,25 \$ plus taxes et André Garneau inc. au montant de 8 900 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser le contremaître aux travaux publics à octroyer le contrat d'électricité à l'entrepreneur électricien G.L. inc. au montant de 7 659,25 \$ plus taxes;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. PARTIE INFORMATIVE

- 7.1 Monsieur le maire informe la population des derniers développements concernant le secteur Le Plateau.
- 7.2 Dans le cadre du « Mois de l'arbre », monsieur le Maire invite les citoyens à participer à la Journée de l'arbre qui aura lieu le 29 mai prochain à l'Hôtel de ville.
- 7.3 Monsieur le maire informe la population que le Rouge et Or de l'Université Laval tiendra la 7^e édition de son triathlon sur notre territoire vendredi le 10 septembre 2010.
- 7.4 Monsieur le maire explique les raisons qui font que « La Source » est maintenue fermée.
- 7.5 Monsieur le maire informe les citoyens que des manœuvres d'entraînement militaire auront lieu sur le territoire de la municipalité du 3 au 14 mai.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2010

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de 30 avril 2010 et invite les membres du conseil à la consulter.

9. VARIA

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21h04, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.
Les questions ont porté sur :

1. Remerciements au conseil municipal pour l'écoute et pour les modifications qui seront apportées au règlement de zonage concernant les changements d'usages permis dans la zone 31-C.
2. Les dos d'ânes sont-ils réglementaires?
3. La sécurité nautique sur le lac St-Joseph.
4. Absence de deux bouées sur la rivière-aux-Pins en 2009
5. Vitesse sur la route de Fossambault

6. Fin de la seconde période de questions à 21h30.

129-05-2010

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 21h31.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier